



**PROCÈS-VERBAL DE LA
313^e RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL**
tenue le jeudi 30 novembre 2017 à 13 h 30, local 1085, pavillon Ringuet de l'UQTR

| Présences — Absences | | | |
|---------------------------------------|---------------------------|----------------|---------------|
| Départements | Délégué (e) s | Présent | Absent |
| Anatomie humaine | Stéphane Sobczak | | A |
| Biologie médicale | Michel Cyr | | A |
| Chimie, biochimie et physique | François Brouillette | | A |
| Chimie, biochimie et physique | Isabel Desgagné-Penix | P | |
| Chiropratique | Marcel Veilleux | P | |
| Ergothérapie | Valérie Poulin | | A |
| Études en loisir, culture et tourisme | Marie Lequin | P | |
| Finance et économie | Foued Chihi | P | |
| Génie chimique | James Agbebavi | P | |
| Génie électrique et informatique | Loïc Boulon | P | |
| Génie industriel | François Gauthier | | A |
| Génie mécanique | Gilbert Lebrun | P | |
| Gestion des ressources humaines | Armel Brice Adanhounme | P | |
| Langues modernes et traduction | Maureen-Claude Laperrière | P | |
| Lettres et communication sociale | Johanne Prud'Homme | P | |
| Lettres et communication sociale | Lucie Guillemette | P | |
| Management | Cécile Fonrouge | P | |
| Management | François Labelle | | A |
| Marketing et systèmes d'information | Jocelyn Perreault | | A |
| Mathématiques et informatique | Alain Goupil | P | |
| Mathématiques et informatique | Nadia Ghazzali | P | |
| Orthophonie | Marianne Paul | P | |
| Philosophie et des arts | Jean-Paul Martel | P | |
| Philosophie et des arts | Marie-Josée Plouffe | | A |
| Psychoéducation | Lyne Douville | P | |
| Psychoéducation | Danielle Leclerc | | A |
| Psychoéducation | Caroline Couture | | A |
| Psychologie | Emmanuel Habimana | | A |
| Psychologie | Diane St-Laurent | P | |
| Psychologie | Sylvain Sirois | P | |
| Sciences comptables | Benoît Lavigne | P | |
| Sciences de l'activité physique | Claude Dugas | | A |
| Sciences de l'activité physique | Sacha-Rose Stoloff | | A |
| Sciences de l'éducation | Félix Bouvier | P | |
| Sciences de l'éducation | Ghyslain Parent | P | |
| Sciences de l'environnement | Denis-G Leroux | P | |
| Sciences de l'environnement | Denis Gratton | | A |
| Sciences humaines | Thierry Nootens | P | |
| Sciences infirmières | Myriam Asri | P | |
| Sciences infirmières | Lyne Cloutier | P | |
| Comité exécutif | Officiers | Présent | Absent |
| Ismail Biskri | Président | P | |
| René Lesage | VPRT | P | |
| Monique Cadrin | VPAS | P | |
| Christian Linard | VPAU | P | |
| Diane Saint-Laurent | VPSC | P | |
| Sylvain Beaudry | Trésorier | P | |
| Daphné Drouin | Secrétaire | P | |

**Ces délégués ont informé le secrétariat de leur absence.*

La professeure Daphné Drouin, secrétaire du Syndicat, anime la rencontre et Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire.

CS-313-30-11-17-01 Mot de bienvenue du président

Le président souhaite la bienvenue aux délégués et les remercie de leur présence en grand nombre et de leur engagement envers leurs collègues.

CS-313-30-11-17-02 Vérification du quorum et avis de convocation

Le président déclare l'assemblée ouverte puisque le quorum de 30 % des délégués syndicaux – prévu à l'article 12.4 g) des statuts du SPPUQTR – est atteint.

Le président signale également que l'avis de convocation a été expédié dans les délais prescrits.

CS-313-30-11-17-03 Désignation d'un président d'assemblée

Le président invite les délégués à désigner la professeure Daphné Drouin, secrétaire du Syndicat, à titre de président d'assemblée. Les délégués acquiescent la proposition du président.

CS-313-30-11-17-04 Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible de modifier l'ordre du jour au moment de son adoption.

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Suivi sur la négociation de la convention collective
 - 5.1. Rapport du comité de négociation
 - 5.2. Discussion sur les textes de la prochaine convention collective :
 - Article 11 Évaluation
6. Rapport du comité des relations de travail
7. Tribune des délégués et des déléguées
8. Adoption du procès-verbal de la 312^e réunion du conseil syndical
9. Information et dépôt de documents :
 - 9.1. Dépôt du procès-verbal de la 549^e réunion du comité exécutif
 - 9.2. Dépôt des suites à donner aux réunions du CX et du CS
 - 9.3. Agenda du mois décembre 2017
10. Affaires nouvelles
11. Date de la prochaine rencontre : 25 janvier 2018
12. Levée de l'assemblée

Sur motion dûment proposée par le comité exécutif du Syndicat, appuyée par le professeur Ghyslain Parent, délégué du Département des sciences de l'éducation, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 313^e réunion du conseil syndical. La proposition est adoptée à l'unanimité.

CS-313-30-11-17-05 Suivi sur la négociation de la convention collective

5.1. Rapport du comité de négociation

La présidente d'assemblée invite le VPRT à présenter le point.

Le VPRT invite la VPAS à compléter les réponses qu'il pourra faire.

Le VPRT indique qu'il y a eu plusieurs rencontres de négociation depuis le conseil syndical du 28 octobre dernier.

Les discussions ont surtout porté sur les salaires, le plancher d'emploi et divers autres sujets.

Il y a eu plusieurs échanges sur les questions soulevées. Il semble toutefois évident que les représentants de la direction ne disposent pas encore d'un mandat leur permettant de parapher des textes.

Afin de poursuivre les rencontres du comité de négociation, le comité exécutif souhaite discuter au conseil syndical des suggestions de textes devant faire partie de la prochaine convention collective.

Le VPRT indique qu'il n'y a pas eu formellement de second dépôt de la partie patronale à la suite de la demande du conseil syndical. Le service des relations de travail de l'UQTR a toutefois déposé des précisions sur certains points du dépôt initial.

Les délégués syndicaux discutent par la suite des différentes stratégies favorisant le renouvellement de la convention collective.

Le VPRT rappelle que la convention actuelle reste intégralement valable jusqu'à la signature d'une nouvelle. De plus, il est fort probable que le prochain budget du Québec contiendra des éléments favorisant le financement du réseau universitaire. Enfin, il rappelle que le 1^{er} juin prochain, l'UQTR est tenu d'embaucher une trentaine de professeurs afin de respecter le plancher d'emploi, comme suite à la fin de la lettre d'entente sur la contribution des professeurs à la réduction du déficit de l'UQTR.

Le VPRT termine les échanges en précisant que pour le prochain trimestre treize rencontres de négociation sont déjà planifiées.

5.2. Discussion sur les textes de la prochaine convention collective

Article 11 Évaluation

Le VPRT rappelle que les délégués ont reçu récemment les propositions du comité de négociation et du comité exécutif concernant l'article 11 de la convention collective portant sur l'évaluation des professeurs.

À chaque rencontre régulière du conseil syndical, le comité de négociation déposera les propositions de textes à des fins de discussion.

Le VPRT précise que les textes en jaune font référence à un libellé plus précis tandis que les textes en vert font référence à des propositions à venir.

Le VPRT explicite les réflexions et les analyses qui ont incité le comité de négociation à formuler ces changements.

Après la présentation du VPRT, les délégués attirent l'attention du comité de négociation sur les éléments suivants :

- Est-il pertinent de considérer dans les évaluations les travaux qu'un professeur a pu réaliser lorsqu'il était en congé de maladie?
- Est-ce que le comité de négociation a évalué les impacts de la non-reconduction des clauses résolutoires au renouvellement des contrats?
- Est-il pertinent de tenir compte des commentaires anonymes des étudiants dans l'évaluation des professeurs?
- Il est bien que la convention collective prévoit l'implantation d'un formulaire d'évaluation, mais il serait intéressant de laisser la possibilité aux départements d'utiliser leur propre formulaire;
- Il est bien d'inviter les départements à préciser, dans une règle interne, le rôle du professeur évalué au dépôt de la recommandation du comité d'évaluation en assemblée départementale : peut-il être présent ou non? peut-il voter ou non?

Le VPRT rappelle que la lettre d'entente sur la contribution des professeurs au déficit de l'UQTR se termine le 1^{er} juin 2018. Le comité de négociation réfléchit à la possibilité d'introduire dans la prochaine convention certaines règles de la lettre d'entente traitant des activités en supplément de tâche et du calcul du plancher d'emploi. Les économies réalisées par l'UQTR seraient alors partagées, selon des proportions à négocier, entre l'Université et le financement de la recherche des professeurs.

Le VPRT termine en invitant les délégués à faire circuler le projet d'article 11 de la convention dans leur département et à acheminer au comité de négociation les commentaires formulés.

CS-313-30-11-17-06 Comité des relations de travail (CRT)

6.1 Rapport du comité

Le VPRT attire l'attention des membres sur les articles du Code du travail concernant les raisons amenant un professeur à dénoncer les interventions du Syndicat dans un dossier.

Le code précise que :

- * Le Syndicat a un devoir de juste représentation;
- * Lorsque le Syndicat a fait une enquête sérieuse et a constaté la bonne foi, le bien-fondé de la position de l'employeur, il n'a pas l'obligation de déposer ou de porter un grief à l'arbitrage;
- * Le salarié n'a pas un droit absolu à l'arbitrage et le Syndicat doit tenir compte de l'intérêt de la collectivité pouvant parfois entrer en opposition avec les intérêts individuels d'un salarié;
- * Le salarié, de son côté, doit se montrer diligent, faire connaître ses intentions au Syndicat en temps utile et lui apporter toute sa collaboration.

Depuis quelques années, le Syndicat a dû répondre de ses actes dans le cadre de l'article 47.2 du Code du travail pour des dossiers relevant surtout du refus d'une demande de promotion qui ne peut, selon la convention collective, faire l'objet d'un grief.

CS-313-30-11-17-07 Tribune des délégués et des déléguées

La présidente d'assemblée invite les délégués à faire part aux membres du conseil des dossiers reliés à leur département.

Considérant l'heure tardive, aucun délégué ne souhaite saisir le conseil syndical des dossiers départementaux.

CS-313-30-11-17-08 Adoption du procès-verbal de la 312^e réunion du conseil syndical

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la 312^e réunion du conseil syndical tenue le 28 octobre 2017 et après que les délégués en aient vérifié la conformité, ils adoptent la proposition suivante :

Sur motion dûment proposée par la professeure Lyne Douville, déléguée du Département de psychoéducation, appuyée par la professeure Lucie Guillemette, déléguée du Département de lettres et communication sociale, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 312^e réunion du conseil syndical du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tenue le 28 octobre 2017.

CS-313-30-11-17-09 Information et dépôt de documents

09.1 Dépôt du procès-verbal de la 549^e réunion du comité exécutif

La présidente d'assemblée attire l'attention des membres sur le procès-verbal de la 549^e réunion du comité exécutif tenue le 5 octobre 2017.

La présidente d'assemblée invite les délégués qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux officiers concernés du comité exécutif.

09.2. Dépôt des suites à donner aux réunions du comité exécutif et du conseil syndical

La présidente d'assemblée fait lecture des nouveaux dossiers découlant des récentes réunions du comité exécutif et du conseil syndical.

09.3. Agenda du mois de décembre 2017

La présidente d'assemblée attire l'attention des délégués sur les principales activités du calendrier syndical pour le mois de décembre 2017.

CS-313-30-11-17-10 Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle n'est discutée à ce point de l'ordre du jour.

CS-313-30-11-17-11 Date de la prochaine rencontre

La date de la prochaine réunion du conseil syndical est fixée au jeudi 25 janvier 2018 à 11 h 45.

CS-313-30-11-17-12 Levée de l'assemblée

La présidente d'assemblée rappelle qu'à 16 h 30 aura lieu, au salon rouge de l'UQTR, le 5 à 7 soulignant le travail des professeurs qui se sont démarqués durant l'année 2017 : obtention d'une subvention, de la titularisation, d'un prix d'excellence, de la permanence, etc.

La réunion du conseil syndical est levée à 16 h 10.

Présidente de l'assemblée

Secrétaire de l'assemblée

Daphné Drouin
Secrétaire du Syndicat

Alain Gamelin
Conseiller aux affaires universitaires